



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Credit

Question écrite n° 8806

Texte de la question

M Alain Madelin appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, sur la decision prise par le Conseil national de la consommation, reuni sous sa presidence le 30 juin 1988. Il avait alors ete decide d'entreprendre, en etroite collaboration avec le comite des usagers des services bancaires du Conseil national du credit, un travail de reflexion et de proposition sur les problemes lies a l'endettement des menages. Il lui demande de lui preciser la nature, les perspectives et les echeances de ces etudes.

Texte de la réponse

Reponse. - L'augmentation tres importante des credits distribues aux menages depuis plusieurs annees ainsi que les difficultes rencontrees par les accedants a la propriete immobiliere, ont conduit le Gouvernement a engager une action specifique en matiere de surendettement des particuliers. Il est apparu necessaire que soit ouverte rapidement une reflexion sur les consequences socio-economiques du surendettement des menages et que soient recherchees les mesures propres a eviter des engagements excessifs et leurs consequences douloureuses tant pour les familles que pour la collectivite. Le Gouvernement a charge conjointement le comite consultatif du Conseil national du credit et le Conseil national de la consommation d'etudier ce sujet et de lui faire des propositions de solutions a mettre en oeuvre dans les prochains mois. Un groupe de travail specialise a ete constitue au sein du Conseil national de la consommation. Il a engage ses travaux le 25 octobre dernier et se reunit deux fois par mois. Ce groupe a reçu mandat d'etudier d'une part, les conditions de l'information prealable du consommateur sur les offres de credit, et, d'autre part, les mesures prudentielles, juridiques et judiciaires permettant de prevenir le phenomene de surendettement et d'apporter les solutions les mieux adaptees aux difficultes de remboursement des particuliers. Ces travaux sont menes en liaison etroite avec le Conseil national du credit dont le comite des usagers vient d'engager une etude et plusieurs enquetes pour apprecier l'ampleur et la nature du phenomene de surendettement. En effet, si quelques-unes des causes principales des difficultes des menages sont connues (ruptures familiales, maladie, chomage, mauvaise appreciation du financement d'une operation, cumul inconsidere de prets, etc), il reste que leur frequence et les conditions de leur survenance sont encore difficiles a cerner. En outre, le comite consultatif poursuit les etudes sur la faisabilite d'un systeme de prevention des risques d'impayes, en liaison avec la Commission nationale informatique et libertes et a la lumiere des experiences menees par nos partenaires europeens. Il est premature de degager des maintenant les options qui seront privilegiees. La concertation engagee entre professionnels, representants des consommateurs et administrations dans ces deux instances devrait permettre d'adopter des propositions susceptibles de recueillir un large consensus dans ce domaine sensible.

Données clés

Auteur : [M. Madelin Alain](#)

Circonscription : - Union pour la democratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8806

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 30 janvier 1989, page 416